

1.1. Caractéristiques et mission

26 mars 2008

L'Opus Dei est une prélatrice personnelle de l'Église catholique[i]. Il a été fondé à Madrid le 2 octobre 1928 par le bienheureux Josémaria Escriva de Balague[ii]. À l'heure actuelle, plus de 80.000 personnes des cinq continents font partie de la prélatrice. Son siège, avec l'église du prélat, est à Rome.

Le concile Vatican II[iii] a proclamé que tous les baptisés sont appelés à suivre Jésus-Christ, à vivre et faire

connaître l'Évangile. La finalité de l'Opus Dei est de collaborer à cette mission d'évangélisation de l'Église, en promouvant parmi les fidèles chrétiens de toute condition une vie pleinement cohérente avec la foi, dans les circonstances ordinaires de l'existence, en particulier par la sanctification du travail.

À cet effet, la Prélature de l'Opus Dei fournit des moyens de formation spirituelle et une assistance pastorale, d'abord à ses propres fidèles, mais également à de nombreuses autres personnes.

Grâce à cette assistance pastorale, ils sont encouragés à vivre les enseignements de l'Évangile en pratiquant les vertus chrétiennes et en sanctifiant leur travail^[iv]. Pour les fidèles de la prélature, sanctifier le travail veut dire travailler selon l'esprit de Jésus-Christ : avec la plus grande perfection possible, afin de

rendre gloire à Dieu et de servir les autres, en contribuant ainsi à sanctifier le monde, en rendant l'esprit de l'Évangile présent dans toutes les activités et réalités temporelles.

Les fidèles de la prélature réalisent personnellement leur tâche d'évangélisation dans les différents milieux de la société où ils vivent. Ils ne limitent donc pas leur apostolat à certains secteurs comme l'éducation, l'assistance aux malades ou l'aide aux handicapés. La prélature rappelle à tous les chrétiens, quelle que soit l'activité profane à laquelle ils se consacrent, qu'ils doivent contribuer à apporter une solution chrétienne aux problèmes de la société, en même temps qu'ils y rendent constamment témoignage de leur foi.

[i] Voir 6.1. « Opus Dei » veut dire « Œuvre de Dieu ». Le nom complet est

Prélature de la Sainte Croix et Opus Dei. On dit également, en abrégé, Prélature de l'Opus Dei, ou simplement Opus Dei.

[ii] Voir 1.4.

[iii] Voir la Constitution *Lumen gentium*, n. 32 et 33.

[iv] Statuts de la prélature, n. 2.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/11-
caracteristiques-et-mission/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/11-caracteristiques-et-mission/) (17 août
2025)